



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 14 décembre 2015 :
Décembre

Le 15, participation de M. GOUBIL, vice-président AMF 29 au comité restreint de la Charte Agriculture et Urbanisme à la DDTM 29 - Quimper

Le 17, signature de la convention de partenariat Infomaires entre l'AMF 29 et la SNCF - Brest

Le 18, réunion avec un Cabinet expert finances publiques sur l'impact des réformes de dotations: président CAP, directrice, et élus des 4 communes finistériennes qui perdraient le bénéfice DSU + DNP - Châteaulin

Janvier

Le 12, participation du président de l'AMF 29 au CODEFI - Quimper

Le 15, rencontre du président CAP avec M. Jean-Jacques URVOAS (député du Finistère à cette date) sur les problématiques littorales - Quimper

Le 19, finalisation comptabilité 2015 par Mme LANNUZEL et remise des éléments comptables 2015 au cabinet CRK Conseil - Brest

Le 18, à l'invitation du préfet, réunion de travail sur le projet de SDCI avec le président CAP, Mme LE BRUN, rapporteur CDCL, en présence du secrétaire général, du directeur des collectivités territoriales et du contentieux, et de la directrice AMF 29 - Quimper

Le 21, participation de M. CAP à la réunion entre le Bureau exécutif de l'AMF et les PAD, suivie de la réunion du Comité Directeur à Paris

Le 21, M. BELLIN, vice-président AMF 29, a participé au groupe de travail «Choucas des tours» - Quimper

Le 24, participation PAD et administrateurs AD à la manifestation en soutien au Crédit Mutuel Arkéa / maintien des emplois - Brest.

Le 25, participation de Mme GODEBERT, trésorière, à la réunion sur les signatures de complaisance constatées par l'Ordre des Architectes - préfecture Quimper

Le 26, participation PAD au colloque sur les communes nouvelles organisé par Sciences-Po en partenariat avec l'AMF - Rennes.

Le 28, présence du président CAP à l'audience solennelle de rentrée du TGI de Brest

Les 28-29, déplacement de la directrice AMF 29 aux réunions de travail de l'ANDAM et des DAD à l'AMF nationale - Paris

Février

Le 1^{er}, réunion préparatoire avec la DAD sur la scénographie du 7^{ème} Carrefour des communes et communautés de communes du Finistère - Brest

Le 3, intervention du président CAP lors de la réunion d'informations, organisée par Lannion-Trégor Communauté, sur le PLUi - Lannion

Le mot du Président

Réforme des dotations : histoire mouvementée et épilogue très attendu !

Dans ces mêmes lignes, je vous rapportais en octobre dernier la conclusion d'un président d'EPCI finistérien sur l'acte II de la rationalisation intercommunale et son flot de difficultés : «le train ne passe pas tous les dimanches».

Cette réflexion pourrait tout aussi bien s'appliquer aux réformes d'envergure visant les finances locales, actées en 2015 mais applicables à partir de 2017... il ne faudrait pas regarder passer le convoi des ajustements cruciaux annoncés cette année !

Réformer sans créer de nouvelles inégalités... un exercice de haute voltige ?

S'attaquer au dossier de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas une mince affaire. L'architecture alambiquée de la DGF et ses composantes poussiéreuses demandaient sans doute un peu de ménage.

Le principe de la réforme posé et son courage salué, le cadre choisi pour la mener me semble plus discutable : glissé dans le projet de loi de finances 2016, la sérénité des débats n'a pas franchement été au rendez-vous et comme beaucoup d'élus, je regrette qu'une réforme de cette envergure n'ait pas fait l'objet d'une loi spécifique.

Regarder dans le rétroviseur ne servira ici à rien. Les principes de la réforme actés, l'enjeu aujourd'hui se jouera au travers des aménagements attendus.

Le 3 novembre dernier, le Premier ministre annonçait un report dans la mise en œuvre de la DGF rénovée. Une année de plus, pour «prendre le temps nécessaire» en constatant «encore un travail de simulation à effectuer».

Ainsi donc les grands principes ont été votés -à savoir une dotation de base, une autre de ruralité et une dernière de centralité- et cependant des ajustements 2016 devraient suivre, permettant de prendre notamment en compte dès avril prochain de nouveaux périmètres intercommunaux.



Garants de l'intérêt général, les élus communaux et communautaires ne peuvent que souhaiter la réussite de cet exercice de simulation confirmant la réduction des inégalités entre territoires.

Mobilisation constructive de l'AMF 29 :

Très attentive à l'impact des réformes en marche, l'association finistérienne vient ainsi de relever une illustration de contre-coup non anticipé par les élus :

Vous le savez, malgré son caractère plus consensuel, la refonte de la péréquation a été également reportée en 2017. Les règles changent, et dans l'état actuel des textes, les communes qui perdront, progressivement sur quatre ans, le bénéfice de la dotation de solidarité urbaine (quatre communes a priori concernées en Finistère) ou celle de la dotation de solidarité rurale (une trentaine possible en Finistère) perdront automatiquement la Dotation Nationale de Péréquation... puisque cette dernière DNP se trouve supprimée et redistribuée entre DSU et DSR. Par courrier le 6 janvier, j'ai souhaité en alerter l'AMF nationale. Ainsi, bien entendu, que nos parlementaires : les arbitrages à venir se trouvent essentiellement entre leurs mains et je formule ici le vœu d'un réexamen de cette «double peine» non méritée !

Bien cordialement,
Dominique CAP, Président AMF 29

Communes Nouvelles en Finistère : premiers retours d'expérience

Suivant le mouvement national et ces 317 communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016 (1 090 communes regroupées), le Finistère vient de passer de 283 à 281 communes : deux mariages réussis «Audierne / Esquibien» et «Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec / Saint-Thégonnec» qui illustrent un bel élan collectif comme en témoignent les échanges avec les deux maires de ces communes nouvelles !



Photo: P. DELAFON

Création de la commune nouvelle d'AUDIERNE par arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 (3 839 habitants).

Échange avec Joseph EVENAT (à droite sur la photo), élu maire de la commune nouvelle le 3 janvier dernier (et ancien maire d'Audierne - 32 ans de mandat municipal), Didier GUILLON (à gauche sur la photo), ancien maire d'Esquibien, étant désormais maire délégué et 1^{er} adjoint de la commune nouvelle. A souligner : de 1995 à 2001, tous les deux ont été adjoints de la commune historique d'Audierne.

Pourquoi ce projet ?

Si les avantages financiers ont pesé dans la balance (465 000 € de dotations préservés, un bonus de 5 % et une éligibilité prioritaire des communes nouvelles à la DETR...), le moteur de ce regroupement s'avère bien au-delà : une anticipation des difficultés à venir pour les communes, une préparation de l'avenir, un renforcement de la commune au sein de la Communauté de Communes (toutes les communes de la communauté ont d'ailleurs été invitées à participer à ce regroupement), une mutualisation en marche...

Un exemple simple mais parlant ? Esquibien venait d'acquérir un bulldozer neuf, Audierne réfléchissait à remplacer le sien.

Comment a-t-il été mis en place ? et accueilli par la population ?

Un portage «très consensuel» même si c'est un «gros travail» et qu'il faut bien connaître son affaire, deux réunions publiques et malgré le souhait

d'un référendum écarté par le préfet, une expérience concluante dans un esprit d'ouverture (l'opposition municipale associée à la rédaction de la Charte fondatrice), trois dépliants de présentation de la commune nouvelle édités.

Nouveau maire... satisfait de ce regroupement ?

Incontestablement ! Et pas stressé : si le rapprochement comptable doit être réalisé sans attendre, pour le reste, toutes les habitudes sont ici conservées, «nous avons quatre ans pour se rapprocher», les panneaux indicateurs n'ont pas changé... «un rapprochement tranquille...» estime Joseph EVENAT.

Une anecdote ?

Cinq rues similaires dont deux rues «Surcouff» ! (Mais la conservation du nom de la commune historique associée à la commune nouvelle rend l'homonymie de rue sans difficulté pratique).

Création de la commune nouvelle de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER par arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 (3 105 habitants).

Échange avec Solange CREIGNOU (à gauche sur la photo), élue maire de la commune nouvelle le 7 janvier dernier (et ancien maire de Saint-Thégonnec, élue depuis 1995), Françoise RAOULT (à droite sur la photo), ancien maire de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, étant désormais maire déléguée et adjointe au maire de la commune nouvelle.

Pourquoi ce projet ?

Comme pour Audierne, les deux maires se connaissaient de longue date et avaient une expérience solide de «faire ensemble». Des conventions existaient déjà entre les deux collectivités (crèche, TAPS...) et quand s'est posé le projet d'une nouvelle signature de convention visant le centre aéré, la question de la commune nouvelle s'est présentée comme une opportunité.

Opportunité financière bien entendu ici aussi appréciée mais surtout une occasion unique d'aller plus loin dans les habitudes de travail en commun : «mener les choses ensemble» et bâtir de nouveaux projets pour ce territoire. Dans un esprit d'ouverture, les communes du canton historique ont été conviées à s'associer au regroupement... soutien de leur part, mais pas tout à fait prêtes pour participer à cet élan.

Comment a-t-il été mis en place ? et accueilli par la population ?

«Une aventure pour tout le monde» constate Solange CREIGNOU, pour les élus, le personnel territorial et les habitants. Et tout le monde a suivi...pour la population, un document pratique «très positif» rédigé par les deux municipalités a permis de répondre aux interrogations et quatre réunions publiques ont été organisées.

Nouveau maire... satisfaite de ce regroupement ?

Là aussi, le ton est optimiste et énergique. Et là aussi une sérénité palpable dans le propos : «pas de bousculade» constate madame le maire, les panneaux restent les mêmes, les noms des habitants aussi... «il faut laisser du temps au temps». Le lissage fiscal s'annonce sans difficulté avec des taux très proches et pour le reste, rien ne sera précipité, bien au contraire.



Photo: Studio Jean LE GUILLON

Les autres infos du réseau finistérien

- **Nouvelle désignation au sein des instances dirigeantes de l'AMF nationale :** Mme Agnès LE BRUN, Maire de Morlaix, Vice-présidente AMF et AMF 29, a été désignée le 14/01/2016 membre du Bureau exécutif de l'Association des Maires de France (B8).
- **La COCOPAQ devient Communauté d'agglomération :** La communauté de communes du Pays de Quimperlé est devenue Quimperlé Communauté au 1^{er} janvier 2016
- **Les grands rendez-vous de l'AMF 29 :**
 - **Assemblée générale annuelle** à Châteaulin le vendredi 22 avril à 16h30
 - **Congrès national** des Maires de France du 31 mai au 2 juin (Report du Congrès 2015 et unique Congrès 2016)
 - **7^e Carrefour des Communes du Finistère** les 6-7 octobre au Quartz-Congrès à Brest

Le volontariat de service civique au service des collectivités

Qu'est-ce que le volontariat de service civique ?

Le volontariat de service civique est un engagement volontaire destiné à remplir une mission d'intérêt général et ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. La mission d'intérêt général s'effectue dans l'un des 9 domaines reconnus prioritaires pour la Nation : loisir et culture, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, sport, solidarité, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence. La mission peut être réalisée auprès d'organismes à but non lucratif, de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger et pour une durée de 6 à 12 mois. Le jeune volontaire perçoit une rémunération et bénéficie d'une protection sociale tout au long de sa mission.

En 2011, 15 000 jeunes ont effectué une mission de service civique. A terme, ce chiffre devrait passer à 100 000 jeunes, équivalent à 15% d'une tranche d'âge effectuant une mission chaque année. Aucune condition de diplôme n'étant requise, le service civique offre l'opportunité aux jeunes de s'engager au service de la commune. Il renforce aussi la cohésion sociale du département.

Les missions de service civique dans les communes

Les missions effectuées par les jeunes viennent compléter et renforcer l'action entreprise au préalable par les agents de la commune. Les communes peuvent proposer plusieurs types de missions aux volontaires :

- visite et accompagnement des personnes âgées, isolées ou rencontrant des difficultés sociales (en foyer ou en maison de retraite, activités, sorties quotidiennes) ;
- participation à une démarche «éco-responsable» (tri des déchets)

- afin de sensibiliser à l'importance des enjeux environnementaux ;
- s'engager de manière citoyenne (organisation des élections du Conseil Municipal, campagne de mobilisation pour les élections, recensement des événements Jeunesse) ;
- actions de solidarité d'urgence auprès de la population locale (exercices d'évacuation, participation aux premiers secours lors d'une manifestation) ;
- action de prévention et de promotion de la santé publique (interventions dans des écoles sur différentes thématiques ; animation d'ateliers) ;
- les communes peuvent envoyer des volontaires en mission auprès de partenaires à l'étranger, dans le cadre des jumelages et des actions de coopération décentralisée.

La démarche à entreprendre par les communes afin d'accueillir des volontaires en service civique

Une demande d'agrément doit être remplie et adressée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère. L'agrément est ensuite délivré par le Préfet de région. Afin de trouver de jeunes volontaires, toutes les missions de service civique doivent être publiées sur le site du Service Civique (www.service-civique.gouv.fr). L'organisme d'accueil doit ensuite mettre en place un système de tutorat pour chaque jeune, afin de veiller à son accompagnement dans la réalisation de sa mission. Une formation civique et citoyenne est proposée au volontaire. Enfin, l'organisme d'accueil doit accompagner le jeune dans sa réflexion sur son projet d'avenir, ainsi que veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis.

En direct avec le Conseil Départemental

Département : Un budget sincère et solidaire

Le Conseil départemental du Finistère a voté vendredi 29 janvier un budget de 1,013 milliard d'€. Un budget sincère et solidaire pour toutes et tous les Finistérien-ne-s. Ce budget tient compte, sans la sous-estimer, de la réalité des besoins sociaux de notre territoire et de la nécessité de nous donner les moyens de construire le Finistère de demain, sans pour autant reporter l'effort sur les générations futures. Il répond à la nécessité de maintenir le niveau de service attendu par les usagers. Il tient compte de nos priorités, de nos engagements, des évolutions à venir. De la nécessité d'assurer la continuité des missions de solidarité dans un contexte budgétaire contraint, de maintenir un haut niveau d'investissement de 130 millions d'€, en limitant le recours à l'emprunt, d'anticiper suffisamment les évolutions à venir et éviter l'imprévision. Il inclut les mesures d'économie proposées à hauteur de 21 millions d'euros sur nos dépenses de fonctionnement. Cela implique des reports de budgets, des lisages d'investissement, des opérations prévues mais non réalisées, mais également des suppressions de dispositifs d'aide et des limitations de nos apports financiers. Elles ont été réfléchies en fonction de nos priorités et de l'importance de notre contribution dans le projet global. Ce budget inclut également la proposition d'augmenter d'un point le taux sur la taxe foncière pour le foncier bâti, seul levier fiscal disponible pour le Département, inchangé depuis 2011 sur décision des élu-e-s. 10 millions de recettes supplémentaires seront ainsi générées pour consolider ce budget solidaire et continuer à agir pour un Finistère attractif et dynamique. Le taux finistérien restera le plus faible de tous les départements bretons et parmi les plus bas des départements similaires.

Le département s'est adapté, a évolué en maîtrisant sa dépense publique malgré des recettes en constante diminution depuis de nombreuses années. Il s'est investi dans les politiques de la ville et les projets des communes et des intercommuni-

tés. Nous serons demain dans cette même logique, mais probablement avec des contributions différentes. Dans le paysage en recomposition, encore en mouvement, le Département peut figurer un pôle de stabilité : il peut contribuer à une analyse fine des territoires, apporter appui technique et ingénierie de projet...

La réforme territoriale, en retirant la clause de compétence générale et en cherchant à spécialiser ses domaines d'intervention, a conforté le Conseil départemental dans ses missions de solidarité. Elle a dans le même temps supprimé ou limité ses capacités à agir dans nombre de domaines.

Pour autant, les caractéristiques de notre territoire nous amènent à rester vigilants sur l'ensemble des sujets qui impactent son présent et surtout son avenir. Ainsi, malgré les contraintes financières et les récentes évolutions institutionnelles, nous avons fait le choix vendredi dernier, au moment du vote de notre budget 2016, de maintenir notre effort pour l'agriculture et l'agro-alimentaire, comme la loi NOTRe nous permet de le faire cette année. Des soutiens nécessaires, même si, nous le savons, les agriculteurs et les agricultrices ont surtout et avant tout besoin de vendre leur production au juste prix.

Au vu de la situation, un courrier a été adressé au Ministre de l'Agriculture, lui indiquant la volonté du Département de continuer à être un partenaire actif aux côtés des principaux intéressés, au contraire d'autres Conseils départementaux, comme le Morbihan, qui ont décidé de cesser tout accompagnement.

L'agriculture est à un tournant de son histoire. Chacun doit prendre et assumer ses responsabilités. Le Conseil départemental du Finistère a engagé, ces 5 dernières années, 20 millions d'euros pour soutenir l'agriculture avec l'ensemble des acteurs de la filière et entend, demain, pourvoir continuer à se saisir de toutes les opportunités permises par la loi, en lien avec la Région Bretagne, pour consolider ce pilier de l'économie finistérienne.



PLF 2016 : l'indispensable soutien à l'investissement des collectivités locales

par Jean-Luc Bleunven, député de Brest Abers Iroise



Le rétablissement des comptes publics est aujourd'hui une nécessité. La dette publique de notre pays est passée d'environ 50 % de notre PIB en 2002 à plus de 90 % en 2012, et approche aujourd'hui les 100 %. La maîtrise de nos comptes publics est

la condition du maintien de notre souveraineté budgétaire et de la pérennité de nos services publics. En 2016, la baisse de 3,67 milliards d'euros des dotations de l'État en faveur des collectivités territoriales est donc confirmée.

À travers le PLF 2016, l'État décline une stratégie articulée autour de trois piliers. Premier de ces piliers, l'attribution de ressources aux collectivités au moyen de critères qu'il souhaite objectifs et rationnels, tout en renforçant la péréquation et en soutenant la montée en régime de l'intégration intercommunale via l'augmentation des dotations créées à cet effet. Deuxième pilier, celui de l'accompagnement de l'investissement local, principalement en zone rurale. Troisième et dernier pilier, celui de la compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation, ou des pertes de produits liées aux réformes des impôts locaux.

Les collectivités locales représentent, dans notre pays, plus des deux tiers de l'investissement public. Aussi, la baisse confirmée des dotations de l'État, conjuguée à une conjoncture peu favorable à l'investissement et à la préoccupation légitime de nombreuses équipes municipales, inquiète. C'est pourquoi le PLF 2016 prévoit des mesures propres à soutenir l'investissement des collectivités. Une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires a ainsi été créée pour soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. 500 millions d'euros seront ainsi consacrés à de grandes priorités d'investissement définies conjointement entre l'État en région et le bloc communal, et 300 millions seront dédiés à la revitalisation et au développement des bourgs centres. L'État entend ainsi soutenir

des politiques en faveur des enjeux contemporains liés à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables, d'une part, et à un aménagement équilibré de nos territoires, d'autre part. À ces fonds, viennent s'ajouter la progression de 85 millions d'euros des ressources du FCTVA et l'élargissement de ce dernier aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

En complément de ces mesures en faveur de l'investissement, le Gouvernement, soutenu par l'Assemblée nationale, s'est lancé dans une politique de simplification des procédures administratives. La loi NOTRe propose ainsi 16 allègements significatifs, parmi lesquels l'assouplissement de la législation relative au CCAS, la dématérialisation des recueils administratifs, l'alignement du régime des accords-cadres sur celui des marchés publics, la possibilité de délégation aux exécutifs des demandes de subvention, ou encore le délai porté à 9 mois pour la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau, d'assainissement et des ordures ménagères. Par ailleurs, 18 abrogations ou simplifications ont été actées : la simplification de la réglementation des PLU, l'élargissement de la liste des actes non soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité sur un premier bloc de compétence «administration générale» (par exemple pour les demandes de subvention, élargissement des délégations de l'assemblée délibérante à l'exécutif), ou encore la suppression de la transmission aux préfets des inventaires d'archives.

L'assainissement des finances publiques reste l'objectif. Il nécessite un effort de tous. La seule réponse à ce défi d'envergure est de nous engager dans les réformes importantes, nécessaires pour assurer un service de qualité au public. Le débat en cours nous montre que si les voies de la réforme sont à inventer dans chaque collectivité, le but reste d'apporter à nos concitoyens le service dont ils ont besoin. À ce titre, l'échelon communal, auquel ils sont très attachés, subsistera car il représente un maillon essentiel de notre organisation territoriale.